
From: Chagnon, Madeleine (Ext)
Sent: 2016-11-08 17:30:59
To: Couture, Manon
Cc: Malenfant, Karl
Subject: Efforts 6 à 10 ans

PVI

Puisqu'il fallait faire une modification pour le 6 à 10 ans, j'ai pris l'initiative de clarifier le fait que c'était une banque et que son utilisation était à la discrétion de la Société.

3.8.1.2 Présence d'expertise pour la période suivant la réalisation du programme

-
En fonction des informations fournies à la section AO-2.10.10 Services professionnels requis, des addendas, et du modèle du Centre d'excellence envisagé, l'Alliance doit estimer les efforts (ressources internes et externes) requis pour assurer une présence pour la période qui suit la réalisation du programme et ce, jusqu'au terme de 10 ans. Les efforts de l'Alliance constitueront une banque de jours qui pourra être utilisée par la Société à sa discrétion.

Pour permettre à l'Alliance de mettre en valeur un Centre d'excellence approprié pour la Société, cette banque de jours ne sera pas considérée dans le calcul du CTP.

-
Réponse de l'Alliance
-

Madeleine Chagnon | Conseillère stratégique en gouvernance TI
Dir. Choix PGI et services d'intégration | Vice-présidence aux technologies de l'information
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) | 333, Boul. Jean-Lesage, Québec (Québec), G1K 8J6
Téléphone : [REDACTED] poste [REDACTED] | Cell. [REDACTED] | [REDACTED]